

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (Deuxième lecture) - (n° 2827)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 118

présenté par
M. Ciotti

ARTICLE 32 SEPTIES

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« une mission »,

les mots :

« un service ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.